



DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité syndical du mercredi 15 février 2017

N° de délibération : 2017-3-CS	
CADRE :	Budget
OBJET :	Budget primitif 2017

L'an deux mille dix-sept, le 15 février à 14H00, le comité syndical de « Charente Numérique » s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, son président.

Présents	Présent	Représenté	Absent Non représenté	Absent représenté par :
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jérôme SOURISSEAU		X		Procuration donnée à Mme Marie Henriette BEAUGENDRE
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT	X			
M. Mathieu HAZOUARD	X			
M. Jonathan MUÑOZ			X	

Sept (7) délégués sur huit (8) étant présents ou représentés le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts et notamment l'article 5 ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que le Syndicat mixte ouvert « Charente Numérique » a été créé la 7 décembre 2016 et que 2017 correspond à la première année d'exercice budgétaire de Charente Numérique ;

Considérant qu'il y a nécessité de mettre en place pour l'année 2017 :

- Un **budget principal**, correspondant à la compétence numéro 2 de création, exploitation et commercialisation d'un réseau à Très Haut Débit sur le territoire du département de la Charente.
- Un **budget annexe**, correspondant à la compétence numéro 3 de création de Points Hauts pour la téléphonie mobile, dans le cadre des appels à projet successifs de l'Etat dans ce domaine (zones blanches centre-bourg, puis zones blanches sites prioritaires, puis portail France mobile).

Considérant que le budget sera voté par nature : dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre, puis dépenses et recettes d'investissement par chapitre ;

Considérant que la majorité qualifiée des 4/5^{ème} des droits de vote est atteinte.

DECIDE de :

- Voter pour 2017 au titre du budget principal :
 - ✓ en section de fonctionnement un montant de 770 070,59 € de dépenses et de recettes en approuvant la répartition ci-après :
 - Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011	370 070,59 €	adopté à l'unanimité des présents
--------------	--------------	-----------------------------------

Résultats du vote :

Présents	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jérôme SOURISSEAU (pouvoir à Mme Marie Henriette BEAUGENDRE)	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT				X
M. Mathieu HAZOUARD	X			

M. Jonathan MUÑOZ est absent, non représenté.

Chapitre 012	400 000,00 €	adopté à l'unanimité des présents
--------------	--------------	-----------------------------------

Résultats du vote identique au tableau ci-dessus.

- Recettes de fonctionnement :

Chapitre 074	770 070,59 €	adopté à l'unanimité des présents
--------------	--------------	-----------------------------------

Résultats du vote identique au tableau ci-dessus.

- ✓ en section d'investissement un montant de 16 713 260 € de dépenses et de recettes en approuvant la répartition ci-après :

- Dépenses d'investissement :

Chapitre 20	205 039,22 €	adopté à l'unanimité des présents
-------------	--------------	-----------------------------------

Résultats du vote identique au tableau ci-dessus.

Chapitre 21	11 867 323,58 €	adopté à l'unanimité des présents
-------------	-----------------	-----------------------------------

Résultats du vote identique au tableau ci-dessus.

Chapitre 23	4 390 897,20 €	adopté à l'unanimité des présents
-------------	----------------	-----------------------------------

Résultats du vote identique au tableau ci-dessus.

Chapitre 26	250 000,00 €	adopté à l'unanimité des présents
-------------	--------------	-----------------------------------

Résultats du vote identique au tableau ci-dessus.

- Recettes d'investissement :

Chapitre 13	16 713 260,00 €	adopté à l'unanimité des présents
-------------	-----------------	-----------------------------------

Résultats du vote identique au tableau ci-dessus.

- Voter pour 2017 au titre du budget annexe en section d'investissement un montant de 950 000 € de dépenses et de recettes en approuvant la répartition suivante :

- Dépenses d'investissement :

Chapitre 20	310 000,00 €	adopté à l'unanimité des présents
-------------	--------------	-----------------------------------

Résultats du vote identique au tableau ci-dessus.

Chapitre 21	640 000,00 €	adopté à l'unanimité des présents
-------------	--------------	-----------------------------------

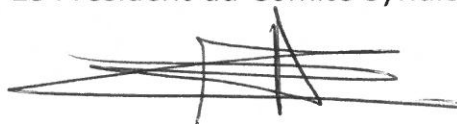
Résultats du vote identique au tableau ci-dessus.

- Recettes d'investissement :

Chapitre 13	950 000,00 €	adopté à l'unanimité des présents
-------------	--------------	-----------------------------------

Résultats du vote identique au tableau ci-dessus.

Le Président du Comité syndical



M. Jacques CHABOT

